

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : marrenaud@collegefrancais.ca
<https://www.cadre21.org/membres/2c14a99fd25f2119c3dadd2b>

Date d'obtention : 2023-11-22 17:57:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut tout d'abord rencontrer l'auteur du signalement et la jeune victime pour les rassurer et recueillir les informations. Ensuite remplir la grille d'évaluation de la trousse Sexto en posant des questions pour évaluer l'incident. Par la suite, il faut vérifier les informations en demandant à la victime s'il y a d'autres personnes impliquées dans la situation. Si oui ces personnes devront être rencontrées. De plus, nous devons rencontrer l'investigateur de l'incident pour vérifier sa version des faits en complétant la grille et confisquer son cellulaire si il y a lieu de croire que les photos correspondent à de la pornographie juvénile.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Lors des étapes de la trousse Sexto si il y a lieu de croire que la personne a agi de façon malveillante et que ses gestes sont de natures criminelles, je ne dois compléter la grille et je dois contacter le service de police.

Il est également pertinent de parler aux autres jeunes témoins de l'incident pour compléter une grille avec eux pour recueillir le plus d'informations possibles sur l'incident.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

En fait dans les exercices j'avais quelques fois des hésitations à savoir si je devais compléter la trousse Sexto ou référer l'élève directement au service de police car c'est une situation qui n'impliquait pas directement l'établissement scolaire. Par contre, les réponses donner lors des exemples des trois cas m'ont guider dans mes interventions futures.